

Compte-rendu du Conseil Municipal du samedi 16 mars 2024

Etaient présent(e)s : **Messieurs BROSSIER Mario, COULON Ludovic (Adjoint au Maire), CROISSANT Gaël (Adjoint au Maire), MECHINAUD Thierry, NADOLSKI Stéphane (Adjoint au Maire), RICHARD Bernard (Maire), Madame CAVALOTTI Yolande**

Madame YOUCEF Sounia, par pouvoir à M. RICHARD Bernard

Etait absent : Francis TOMASZEWSKI

Assistait : Mme Noëlle ANTOINE, Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 9 h 00.

Madame Yolande CAVALOTTI est désignée Secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Programme de travaux en forêt communale - exercice 2024 ;
- Subventions aux associations ;
- Devis extincteurs ;
- Renouvellement de la ligne de trésorerie ;
- Entretien des espaces verts du village, proposition convention avec Chantier Environnement (ACE) ;
- Révision indemnité du Maire ;
- Questions diverses.

Programme travaux forestiers 2024 :

Des travaux forestiers sont à prévoir (cloisonnements, broyages, débroussaillages...) dans les parcelles 23R et 9J. Il convient également de terminer les travaux engagés dans la parcelle N°6. Au vu des montants estimés et après discussions avec le garde ONF, les travaux dans la parcelle 9J peuvent être différés d'une année. En revanche, ceux de la parcelle 23R devront être réalisés cette année. Il est proposé au Conseil Municipal de faire cette année les travaux dans la 23R ainsi que dans la 6 et de repousser ceux de la 9J l'année prochaine.

De menus travaux (marquage, entretien des fossés ainsi que délimitations parcellaires) devront également être effectués cette année. Ceux-ci seront réalisés en régie communale.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces travaux

- Subventions 2024 :

4 subventions ont été attribuées l'année dernière et ont été versées à l'Harmonie Ronchampoise, aux Petits Cotais sportifs, aux Cheveux d'argent et au Souvenir français.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins une voix de reconduire ces 4 subventions en 2024.

Nous sommes sollicités cette année par l'Association Partisans 70 (cette association regroupe des personnes possédant des véhicules militaires. Ce sont d'ailleurs elles qui ont participé à la dernière commémoration du 18 septembre)

Une subvention de 300.00 € est attribuée exceptionnellement cette année à cette association pour la commémoration des 80 ans de la libération, elle sera réévaluée les années suivantes.

Une nouvelle Association de La Côte nous a également sollicités, c'est l'Association Nouvelle Vague Côtoise qui souhaite organiser des activités avec les enfants de La Côte et Magny-Danigon.

Le Conseil décide d'attribuer 150.00 € à cette association.

Devis extincteurs :

La Commune est propriétaire et gestionnaire de plusieurs bâtiments (Ancienne école/Mairie, bâtiment de la salle des fêtes et temple de Magny-Danigon). Au titre de la sécurité des bâtiments et des personnes utilisant ces lieux, des dispositifs de sécurité incendie ont été installés et doivent faire l'objet d'une vérification annuelle. Concernant les extincteurs de plus de dix ans, ils devront être remplacés. Il conviendra de vérifier le bon état de fonctionnement des blocs de sortie de secours ainsi que les trappes de désenfumage.

Nous avons déjà reçu des devis de la société Franche-Comté Incendie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire contrôler les différents équipements de sécurité et de remplacer les extincteurs périmés. D'autres entreprises seront consultées prochainement. Nous allons également nous rapprocher de notre Assurance et voir si cette dernière peut prendre en charge une partie des frais.

Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne :

Comme les années précédentes, nous avons la possibilité d'obtenir une avance de trésorerie en début d'année afin de régler les différentes factures. Cette avance est consentie par notre organisme bancaire pour un coût annuel d'environ 230.00 €.

Jusqu'à l'année dernière nous avons utilisé cette avance.

Cela fait plusieurs années que le Conseil Municipal s'est engagé à faire des économies (coupure de l'électricité entre 23 h 00 et 5 h 00, non renouvellement de l'agent communal, vente de la Maison rue des Bareys, vente du véhicule et donc suppression des assurances...)

Pour la première fois et au vu de notre trésorerie actuelle, il est proposé au Conseil de ne pas utiliser cette avance et ainsi faire l'économie des 230.00 €

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas avoir recours à cette avance.

Entretien du village, proposition de convention avec Chantier Environnement ACE:

Depuis le départ de notre employé communal, nous avons utilisé les services de Chantier Environnement ACE pour l'entretien de nos espaces verts. Nous avons passé une convention de 2.5 jours par passage et 6 passages annuels. Etant donné la charge de travail, 2,5 jours par passage étaient un peu justes, nous avons donc décidé de conclure une nouvelle convention pour 2024 mais cette fois-ci de 3.5 jours par passage avec toujours 6 passages annuels.

Le Conseil adopte à la majorité la reconduction de la convention avec Chantier Environnement ACE.

Révision des indemnités de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire avait demandé il y a plusieurs mois à baisser son indemnité de Maire pour raisons budgétaires. La situation financière de la Commune s'étant fortement améliorée, Monsieur le Maire souhaite à nouveau bénéficier de l'intégralité de ses indemnités.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rétablir l'indemnité initiale de Monsieur le Maire soit 25.50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

QUESTIONS DIVERSES :

- Courrier de Monsieur PRITZY :

Monsieur PRITZY a adressé un courrier à la Mairie de Magny-Danigon, ce dernier nous fait part de souci de santé et de sa volonté d'acquérir un morceau de terrain situé devant l'entrée de sa maison. Nous avons reçu Monsieur PRITZY en Mairie.

Il n'est pas possible de donner suite à sa requête au motif que le terrain en question est un chemin communal qui fait partie du domaine public et que celui-ci ne peut être déclassé car ce chemin est utilisé par les personnes ayant la maison derrière chez lui.

En revanche, la Commune peut lui vendre le terrain situé derrière sa maison si Monsieur Pritzzy souhaite l'acquérir. Le Conseil Municipal fixe le montant à 18.00 € du mètre carré.

Cette possibilité d'acquisition de terrains pourrait être envisagée pour toute personne qui en ferait la demande (écrite) dans la limite des règles de gestion du domaine public.

- Courrier de Monsieur John LEVREY suite aux chiens qui divaguent :

Monsieur LEVREY avait reçu un courrier de la Mairie suite aux différentes fugues de son animal. M LEVREY a souhaité répondre lorsqu'il a constaté la divagation du chien appartenant à un élu estimant qu'en tant qu'élu nous devons montrer l'exemple. Le Conseil indique certes que nous devons montrer l'exemple mais remarque à juste titre que le gabarit des 2 chiens en question (le sien et celui de l'élu) ne peut être comparé et que le chien de Monsieur LEVREY est imposant et qu'à juste titre il peut faire peur, qu'il a déjà mordu une personne et blessé un autre chien.

- Lecture du courrier de remerciement de Mme Bauger pour le prêt de la petite salle (séance de Yoga)

- Courrier de la Ville de Lure :

La ville de Lure nous a adressé un courrier dans lequel elle nous informe que le feu d'artifice du 14 juillet 2024 sera accompagné d'un bal et propose au Conseil Municipal de participer en versant une subvention pour cet évènement.

Le Conseil Municipal estime au vu de notre budget que nous ne pouvons pas verser de subventions à tous les organismes qui nous en font la demande et donc refuse à l'unanimité de subventionner cet évènement.

- Remerciement de la famille PANCHOT :

La maison de M et Mme PANCHOT a été endommagée par un incendie le soir de la Saint Silvestre. M le Maire est intervenu. Pour remercier son intervention, M et Mme PANCHOT ont adressé à la Commune des remerciements et ont fait un don de 200.00 €. Le Conseil Municipal leur adresse un remerciement et indique rester à leur disposition en cas de besoin.

- Remerciement adressé au Comité des Fêtes de Magny-Danigon :

Le Comité des Fêtes a effectué cet hiver des travaux, à ses frais, dans le local situé sous la salle des fêtes. Un évier avec tous ses équipements a été installé. Le Conseil adresse un remerciement au Comité pour cette installation.

- Travaux de voirie Impasse de la Creuse :

M BLONDEAU a l'intention de construire un pavillon Chemin du Moulin à Vent. Il a déjà effectué des devis pour la viabilisation de son terrain (Devis Véolia). Nous avons de notre côté établi un chiffrage pour des travaux de voirie et de raccordement aux eaux pluviales. Le Conseil Municipal décide d'affecter une somme au budget primitif afin de pouvoir réaliser ces travaux si le projet de Monsieur BLONDEAU venait à se concrétiser.

- **Démission du Conseil Municipal de Clairegoutte de Madame Sylvie ALTMAYER :**

Mme Sylvie ALTMAYER démissionne du Conseil Municipal de Clairegoutte, Mme ALTMAYER était également Présidente du Syndicat du terrain de sport de Clairegoutte/Magny-Danigon. Un(e) nouveau(ille) Président(e) devra être désigné(e).

- **Cimetière de Magny-Danigon :**

Toutes les cavurnes ont été concédées, de ce fait le Conseil Municipal devra se pencher sur la question de proposer de nouvelles cavurnes, de faire l'acquisition d'un colombarium ou de laisser aux habitants le choix d'acquérir une concession classique.

Un groupe de travail devra se pencher sur cette question ainsi que sur la mise en place d'un nouveau règlement intérieur du cimetière.

- **Commande groupée de fuel :**

Comme chaque année, la Municipalité va organiser une commande groupée de fuel, la Société Avia nous propose un tarif de 1.12 € / litre « d'ordinaire » et 1.14€ / litre « de super ».

Toute personne intéressée devra nous **retourner le coupon réponse** ci-joint (disponible en fin de bulletin) **avant le SAMEDI 13 AVRIL 2024**

- **Opération « Nettoyage de la Nature » :**

L'opération « Nettoyage de la Nature », est reconduite cette année. La date retenue est le samedi 06 avril 2024 matin à partir de 8 h 15. Nous vous proposons d'y participer. Nous essaierons de faire de cette demi-journée un moment convivial, de rencontres et d'échanges le tout en préservant notre environnement.

- **Recensement des jeunes âgés de 16 ans et 3 mois :**

Nous profitons de ce bulletin pour vous rappeler que le recensement des jeunes âgés de 16 ans et 3 mois est obligatoire.

Faites vous recenser à la Mairie de votre domicile. 4 mois après votre recensement vous devez créer votre compte sur MADJC et à 17 ans vous serez convoqué à la journée Défense et citoyenneté (JDC).

Le certificat de participation à la JDC vous sera demandé lors de vos inscriptions aux examens (CAP ; BEP ; BAC...) ou aux concours.

Si vous êtes recensés dans les délais légaux, à vos 18 ans, vous serez inscrit d'office sur la liste électorale de votre commune.

- **Fleurissement du village :**

Un groupe d'une dizaine de personnes a été constitué pour s'occuper du fleurissement de notre village ainsi que la mise en place des décorations de Noël.

Si vous êtes intéressés pour y participer, vous pouvez contacter le Secrétariat de Mairie ou venir le samedi matin lors de la permanence des adjoints.

Nous recherchons également des fleurs, arbustes, décorations, morceaux de bois... si vous en avez, nous sommes preneurs.

La séance est levée à 12 h 00.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DE MAGNY DANIGON :

SECRETARIAT	PERMANENCE DES ADJOINTS
Lundi 8 h 30 – 17 h 00	Samedi de 10 h à 12 h
Jeudi matin 8 h 30 – 12 h 00	